



5^{ème} Rallye régional des Centurions

Ville d'Avesnes sur Helpe

24.25 Juin 2023

ASA 59 Hautmont – Ecurie Centurion

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes.

Mesdames et Messieurs les Concurrents

La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **5^{ème} Rallye Régional des Centurions** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement sportif particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes Français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 5^{ème} Rallye Régional des Centurions, de la préfecture, sous-préfecture et de la Ville d'Avesnes sur Helpe, que nous avons pu bâtir cette 5^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable face à la pandémie de la covid 19 que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de la course, que la pérennité future de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les consignes qui vous seront demandées, de respecter les règles de la circulation et du code de la route et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées et en nombre de passages et à des plages horaires bien définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

L'avenir de notre épreuve et des rallyes en général dépend de votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours.



Olivier PIERQUIN
Président de l'écurie Centurion



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa.
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 12 juin à 24h00 (le cachet de la poste faisant foi)
Distribution des Road-book	Dimanche 18 Juin 2023 de 8h00 à 12h
Dates et Horaires	Samedi 24 Juin 2023 de 8h00 à 12h
Lieu	Café «La Rotonde – Chez Didier»
Coordonnées GPS	66 rue Léo Lagrange 59440 Avesnelles GPS : 50 07 10.2 N 3 56 04.5 E
Reconnaitances	Dimanche 18 Juin 2023 de 8h00 à 18h00 Samedi 24 Juin 2023 de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives	Samedi 24 Juin 2023 de 14h00 à 19h45
Vérifications techniques	GPS : 50 07 10.2 N 3 56 04.5 E
Prè-vérifications administratives	Samedi 24 Juin 2023 de 14h15 à 20h00
Mise en Parc fermé	A la prise du Road-Book Aussitôt après les vérifications techniques.
1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 24 juin 2023 à 18h45
Publication de la liste des équipages autorisés	Samedi 24 Juin à 21h00 au Tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Samedi 24 Juin à 21h00 au Tableau d'affichage Officiel
Départ du rallye – 1^{er} Concurrent VHC	Dimanche 25 Juin à partir de 08h30 à Avesnes / helpe.
Arrivée du rallye – 1^{er} Concurrent VHC	Dimanche 25 Juin à partir de 15h35 à Avesnes / helpe.
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Avesnes sur Helpe au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Café «La Rotonde-Chez Didier» 66 rue Léo Lagrange 59440 Avesnelles
Vérifications administratives	Carrosserie moderne rue de l'Epinette Avesnelles
Vérifications techniques	Carrosserie moderne rue de l'Epinette Avesnelles
PC Course	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes /H
Collège des commissaires	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes /H
Tableau d'affichage officiel	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes /H
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Général Leclercq à Avesnes /H
Parc d'assistance	Square Arthur Moulin / Place de la Madeleine
Parc Plateaux	Derrière les terrains de tennis Avesnelles

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 59-Hautmont en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Centurion en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye automobile Régional à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

5ème RALLYE REGIONAL DES CENTURIONS

L'épreuve sera doublée par un rallye de véhicules historiques de compétition (V.H.C) dénommé :

5ème RALLYE REGIONAL DES CENTURIONS VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **12/03/2023** Sous le numéro **1723** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **212** en date du **12/03/2023**



Comité d'Organisation (Ecurie Centurion)

Président	Olivier Pierquin	00 336 86 12 76 95
Vices Présidents	Yoann Descamps Jean Bernard Sorriau	00 336 13 84 05 55 00 336 11 64 27 57
Secrétariat	Stéphanie Lemoine Rue des Cligneux 59330 Hautmont Mail descamps.yoann0@gmail.com	00 336 15 20 74 01
Chargé des relations avec les autorités	Olivier Pierquin	00 336 86 12 76 95
Responsable des officiels	Jean François Rousselle	00 336 14 48 08 48
Responsable des commissaires	Christine Cheront	00 336 72 16 75 38
Responsable implantation	Jérôme Dupont	00 336 14 74 32 32
Responsable de l'intendance	Stéphanie Lemoine	
Responsable de médias	Gilles Guillon	
Les membres des associations	ASA59, Génésis sport et Ecurie Centurion	
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq Avesnes sur Helpe Le numéro de téléphone de la permanence pour les déclarations d'abandons sera le 03.21.81.47.19.	

Organisateur technique

Nom	Ecurie Centurion (jusqu'au jeudi 22 Juin 2023)
Adresse	PLACE GENERAL LECLERC 59440 AVESNES/HELPE
Téléphone	00 336 86 12 76 95
Nom	Ecurie Centurion (samedi 24 Juin et dimanche 25 Juin 2023)
Adresse	Hôtel de Ville – Place Général Leclercq à Avesnes /H
Téléphone	00 336 86 12 76 95

Sites internet

: www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions
: <http://www.sportautonord.com>
: <http://www.ffsa.org>
www.facebook.com/groups1360251221079353

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue :	François LANGLET	1559 / 0102
Collège des Commissaires Sportifs :		
<i>Président</i>	Guy LERBUT	179771 / 0106
<i>Membre</i>	Marie PINTO	309787 / 0111
<i>Membre</i>	Patrick GRENIER	220147 / 0112
<i>Stagiaire</i>	Francis CLEMENT	230012 / 0315
Directeur de Course :	Mickael LACHERE	142485 / 0112
Directeur de Course Adjoint :	Dimitri HEMBERT	05021 / 0112
Directeur de Course VHC	Joël TASSIER	143975 / 0116
Directeur de course Adjoint voiture 00 :	Jean Pierre LACROIX	3474 / 1303
	David LECLERCQ	151119 / 0116
Adjoints à la direction de course au (PC) :	Martine PICHELIN	18416 / 0111
	Anne-Catherine VIEHIE	11415 / 0102
	Anita MISSWALD	5763 / 01108
Adjoints à la direction de course sur (ES) :	Alexis SERIS	16688 / 0116
	Julien GRESSIER	161143 / 0111
	Sandrine LONGON	42411 / 0101
Voiture Organisation :	Dominique LAMARRE	610008 / 0112
	Anthony VIGNERON	
Voitures CHRONO :	Damien VALLEE	205218 / 0114
	Laetitia VALLEE	205215 / 0112
Voiture Info-Sono :	David HUCHETTE	220030 / 0116
	Romane CAVE	336846 / 0116
Voiture Tricolore :	François LANGLET	1559 / 0102
	Daniel DESCAMPS	221662 / 0114
Voiture Autorités :	Olivier PIERQUIN	234005 / 0116
	Morgan BOIVENT	254816 / 0116
Voiture Damier :	Yves BLAMPAIN	197446 / 0102
	Jean MISSWALD	2212 / 0108
Adjoint aux vérifications administratives :	Martine PICHELIN	184116 / 0111
Chargés des relations avec les concurrents :	Aurélien FERNANDES (Responsable)	6743 / 0102
	Véronique PIGOT	112505 / 0112
	Sonia MAURER	260656 / 0116
Juges de faits :	Hubert GUYOT	137484 / 0116
	Jean François ROUSSELLE	2589 / 0116
Médecin Chef :	Rachid DRIS	135484 / 0102
Commissaires Techniques :		
<i>Responsable</i>	Jean-Michel DESSE	146218 / 0116
<i>Responsable VHC</i>	Marc RICHE	2261 / 0116
	François GODET	173824 / 0112
	Jean Claude POULEUR	140581 / 0116
	Régis THILMANY	110645 / 0116
	Stéphane LEULLIETTE	10739 / 0112
	Michel LEBEAU	8842 / 0116
Chargé des relations avec la presse :	Gilles GUILLION	
Speaker :	Vincent DESIR	
Géolocalisation Trackers	Marie PINTO	309787 / 0111
Informatique & classements :	LSAHF	
Transmission radio :	Sébastien DUFRESNES	179789 / 0112
Nombre de postes de commissaires	19	
Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) 3		

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **5ème Rallye régional des Centurions** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023, pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le samedi 24 Juin 2023 selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions) entre **14h00 et 19h00** aux **GARAGE Delattre « Carrosserie Moderne »** rue de l'Épinette 59440 Avesnelles **GPS 50 06 43.6N / 3 57 28.8E**.

Les vérifications techniques des voitures auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la même adresse.

Seuls les véhicules de course et l'équipage seront admis à pénétrer dans l'enceinte du garage (en respect des éventuelles mesures sanitaires promulguées le jour des vérifications)

Les vérifications finales seront effectuées sur le parc fermé final

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **5ème Rallye régional des Centurions** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 12 juin 2023 à 24h00** (le cachet de la poste faisant foi) - à l'adresse suivante : **Ecurie Centurion 985, ROUTE D'AVESNES 59570 MECQUIGNIES**.

3.1.10P. Le nombre des engagés au **5ème Rallye régional des Centurions** est fixé à **150** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au **5ème Rallye régional des Centurions VHC** (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au **5ème Rallye régional des Centurions** sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les 150 voitures. (Une dérogation pourra être demandée en cas d'une demande d'engagements supérieure à 150 voitures).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **325€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **645€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.
- **Remise de 5% sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord et 10% si équipage complet ASA-59.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT, AINSI QUE DE LA PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1^{ère} page du passeport du véhicule.

Le remboursement avec retenue sera effectué uniquement en cas de force majeure et par demande écrite, conformément à l'article IV,D des prescriptions générales de la Règlementation Sportive :

- **Retenue de 30% jusqu'à 8 jours avant l'épreuve**
- **Retenue de 50% jusqu'aux vérifications administratives**

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **5ème Rallye régional des Centurions** partira 15mn après la dernière voiture du **5ème Rallye régional des Centurions VHC**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévu **Square Arthur Moulin / Place de la Madeleine**. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de **57,53kms** environ dont **20,00 km** d'Epreuves Spéciales.

Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

Les entrées des véhicules d'assistances se feront dans les plages horaires suivantes :

Samedi 24 Juin 2023 : à partir de 7 heures (placement par l'organisation).

Un seul véhicule par équipement sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Toute sortie d'un véhicule d'assistance en cours d'épreuve sera considérée comme définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé sur le parking du Bastion rue des Près à Avesnes / helpe **GPS : 050 07 28.6 N 3 55 40.2^E**. Le parc plateaux ne sera surveillé que par une caméra de la ville. **Vous devez prendre toutes vos dispositions pour mettre en sécurité votre matériel. L'organisateur technique, l'organisateur administratif et la municipalité d'Avesnes/helpe ne pourront être tenue pour responsable sous quelque forme que ce soit.**

Toute dépose de plateau ailleurs qu'au parc plateaux est interdite. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations concernant le parc plateaux.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.9P. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre élément de sécurité.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de 200€). Le traceur sera installé dans chaque voiture selon les recommandations des commissaires technique.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et par la ligue.

Le matériel de fixation du traceur dans la voiture sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Le montage ne nécessite aucun perçage ni collage.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Ils seront mis en marche dans le parc fermé par le responsable du rallye et ne seront ensuite plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.

En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye (Hôtel de ville d'Avesnes/helpe) soit à un chargé des relations avec les concurrents ou à un commissaire technique.

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer **DES LE LUNDI SUIVANT en colissimo** à l'adresse suivante

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

Dans le cas ou le traceur ne serait pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€



ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye régional des Centurions représente un parcours total de 111,38 km. Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (3 différentes) d'une longueur totale de 40,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.4	La ferme à briques	6,480 Kms	X 2	12,960 Kms
ES 2.5	Le Condor	6,450 Kms	X 2	12,900 Kms
ES 3.6	Le Balour	7,070 Kms	X 2	14,140 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.22P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués route et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés « RALLYE DES CENTURIONS RECONNAISSANCE + numéro d'ordre » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.6P.

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

1 ^{ère} Session	Dimanche 18 juin 2023	8h00 à 18h00
2 ^{ème} Session	samedi 24 Juin 2023	8h00 à 18h00

Les road book sont à retirer à :

Dimanche 18 Juin 2023 de 8h00 à 12h00 / Samedi 24 Juin 2023 de 8h00 à 12h00

Café « La Rotonde-Chez Didier » 66 rue Léo Lagrange 59440 Avesnelles

GPS 50 07 10.02 N / 3 56 04.05 E

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

Le nombre maximum de passage autorisé sera de 3.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons « orange »
- Chef de poste : Chasubles

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord du véhicule.

7.2.15 P. Chicane

Tout concurrent qui court-circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

7.5.16 P. INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17 P. SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement. Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.7 P. ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Suite aux décisions du comité directeur de la ligue des hauts de France en 2022, il est laissé le libre choix aux organisateurs techniques d'élaborer des remises des prix selon leurs convenances.

L'écurie Centurion appliquera une remise des prix aux concurrents classés dans le tableau ci-dessous. Les remises des prix seront envoyées par courrier dans les jours suivants du rallye des Centurions.

Les prix numéraires seront distribués selon le barème lié au nombre de partants inscrit au tableau officiel après la liste autorisée à prendre le départ par la direction de course le samedi 24 Juin 2023.

- de 1 à 80 partants : 70% du montant de chaque prix inscrit dans le tableau ci-dessous.
- de 81 à 120 partants : 85% du montant de chaque prix inscrit dans le tableau ci-dessous.
- au-delà de 120 partants : 100% du montant de chaque prix inscrit dans le tableau ci-dessous

Le trophée féminin est réservé aux équipages 100% féminin.

Le challenge féminin est réservé aux équipages mixte avec comme « 1er pilote » une pilote féminine.

Coupes : La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Les prix sont cumulables sauf entre le Trophée féminin et le Challenge féminin.

		1e	2e	3e	4e	5e	6 ^e au 8e
Classement Général		320€	240€	180€	100€	50€	
Classes	1 Partant	100€					
	2 à 3	130€					
	4 à 7	240€	160€	80€			
	8 à 12	290€	240€	160€	80€	50€	
	Plus de 12	320€	290€	240€	160€	80€	50€
Trophée Féminin		200€	100€	50€			
Challenge Féminin		200€	100€	50€			

L'organisation se réserve le droit, face aux conditions sanitaires, d'annuler les remise des prix.

5^{ème} Rallye régional des Centurions VHC

Ville d'Avesnes sur Helpe

24.25 Juin 2023

ASA 59 Hautmont – Ecurie des Centurions

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2023 des rallyes VHC

Le 5^{ème} Rallye régional des Centurions VHC est organisé en doublure du 5^{ème} Rallye régional des Centurions. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course :	Joël TASSIER	0116 / 143975
Commissaire technique :	Bernard POTTIER	5010 / 0112

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye régional des Centurions VHC compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2023 (Coef 1), pour le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes VHC de l'ASA 59 Hautmont.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye régional des Centurions doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 juin 2023 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **Ecurie Centurion 985, ROUTE D'AVESNES 59570 MECQUIGNIES.**

3.1.10P. Le nombre des engagés au 5^{ème} Rallye régional des Centurions VHC est fixé à 20 voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 5^{ème} Rallye régional des Centurions (130 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 5^{ème} Rallye régional des Centurions VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **260€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **605€** (comprenant les 5€ challenge commissaires)
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.
- **Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord et 10% si équipage complet ASA-59.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT, AINSI QUE DE LA PHOTOCOPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.
- 1^{ère} page du passeport Technique Historique (PTH).

Le remboursement avec retenue sera effectué uniquement en cas de force majeure et par demande écrite, conformément à l'article IV,D des prescriptions générales de la Règlementation Sportive :

- Retenue de 30% jusqu'à 8 jours avant l'épreuve
- Retenue de 50% jusqu'aux vérifications administratives

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 5^{ème} Rallye régional des Centurions VHC partira devant les voitures du 5^{ème} Rallye régional des Centurions le dimanche 25 juin 2023 à partir de 8h00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2023.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2023.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en espèces: Non applicable.

Coupes : La remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

(L'organisation se réserve le droit, face aux conditions sanitaires d'annuler la remise des prix).